

RECOURS DROIT COMMUN DANS LES SINISTRES AUTOMOBILES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA188	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1224,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 20/06/2024 au 21/06/2024
- Du 03/12/2024 au 04/12/2024

OBJECTIFS

- Analyser les données du dossier pour comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre
- Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels
- Exercer les recours en droit commun dans le cadre d'une subrogation légale en cas de sinistre automobile avec tiers responsable identifié

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Le formateur présente les différentes règles de droit applicables et les mécanismes de mise en œuvre des recours (expertise, moyens et charge de la preuve). Plus de 15 cas pratiques permettent de maîtriser la mise en œuvre des recours les plus fréquents.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Présentation des différents fondements juridiques permettant la présentation d'un recours

1. Règles du droit civil

2. Règles du droit administratif

B. Définir l'ensemble des moyens à mettre en œuvre pour une bonne instruction du dossier

1. Expertise amiable, conventionnelle et judiciaire

2. Procédure amiable, conventionnelle et judiciaire

C. Élaborer une stratégie en fonction des objectifs et des fondements juridiques disponibles

1. Chocs avec des animaux

2. Barrières automatiques, plots dans le sol

3. Nids-de-poule

4. Travaux sur la voirie, sur un parking

5. Objets tombés sur l'autoroute

6. Arbres ou tuiles qui tombent sur le véhicule

7. Communication d'incendie d'un immeuble

8. Neige tombée sur le véhicule

9. Verglas sur la route ou l'autoroute

10. Cas particuliers de responsabilités contractuelles : hôteliers, garagistes...

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Gestionnaires sinistres matériels de compagnie, courtage et agents

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies :
Parcours métier : Gérer les sinistres matériels automobile
ou connaissances équivalentes + pratique d'un an minimum.
Stages AA019-AA111 -AA333

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1224,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 07/11/2024 à 10:52